

Etudes de médecine: Maggie De Block est au pied du mur

■ Le Conseil d'Etat a rendu son arrêt, invalidant le concours en médecine.

La crise du numerus clausus a donc repris de plus belle. Comme on pouvait s'y attendre, le Conseil d'Etat a donné raison ce vendredi à des étudiants de l'Université de Liège, en invalidant le concours en médecine organisé à la fin de la première année dans les universités francophones. Les conséquences d'un tel arrêt peuvent sembler anecdotiques. Elles sont en réalité très importantes.

Des motivations peu établies

Pour les comprendre, il faut remonter en décembre 2014. A l'époque, pour sauver les francophones qui avaient accueilli trop d'étudiants en médecine dans leurs facultés, la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block (Open VLD), avait accepté d'augmenter le nombre de numéros Inami disponibles – des numéros qui sont, pour rappel, indispensables à chaque médecin pour qu'il puisse professer. Mais elle avait posé une condition: la mise en place d'un filtre pour sélectionner les étudiants. Le ministre francophone de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), avait opté pour un concours en fin de première

bac. Tout semblait alors s'arranger, même si certains, déjà, doutaient de la longévité d'un tel accord. Et ils n'avaient pas tort.

Ce vendredi donc, le Conseil d'Etat a, dans les faits, jugé ce concours invalide. Ce qu'il remet en question n'est pas tant ses modalités, que les motivations sur lesquelles il s'appuie. En d'autres mots, Maggie De Block demande aux francophones de respecter des quotas, de limiter le nombre de médecins, mais les équations mathématiques sur lesquelles elle s'appuie pour fixer ces quotas ne semblent pas, pour le Conseil d'Etat, assez solides.

Pour l'heure donc, ce concours étant invalide, tous les étudiants de première année de médecine ayant réussi leur année peuvent passer en seconde et cela, qu'ils aient ou non réussi le concours.

La nouvelle pourrait donc sembler favorable aux étudiants, mais elle ne l'est pas tant que cela. Si ce concours est invalidé, a réagi Maggie De Block ce vendredi, l'accord de 2014 ne tient plus. Ce qui veut donc dire que le nombre de numéros Inami disponibles n'est pas augmenté et que, dès lors, des dizaines d'étudiants actuellement en

formation pourraient être privés d'accès à la médecine. Fameux imbroglio.

Une impasse politique

Pour trouver une solution à ce qui se présente comme une impasse politique, une réunion de concertation est programmée entre les deux ministres

jeudi prochain. Mais qui devra mettre de l'eau dans son vin?

A la lecture de l'avis, qui pointe le manque de preuves tangibles en vue de l'établissement d'une politique de contingentement, il s'agit plutôt de Maggie De Block. Mais celle-ci, dans sa réaction de vendredi, a refusé les critiques du Conseil d'Etat.

Pour trouver une solution, une réunion de concertation est programmée entre les deux ministres jeudi prochain.

Politiquement de surcroît, elle n'a pas beaucoup de marges de manœuvre: la Flandre est unanimement en faveur d'une limitation du nombre de médecins.

Le ministre Marcourt, de son côté, a renvoyé la balle au fédéral.

"En définitive, nous sommes devant une vraie quadrature du cercle", ne pouvait que commenter Vincent D'Orio, le doyen de la faculté de médecine de l'Université de Liège.

BdO

"Est-ce que vous imaginez ce que l'on vit?"

D'où qu'ils viennent, la réaction des étudiants a été unanime, pointant avant tout la responsabilité du fédéral.

"Le problème fondamental du dossier porte sur l'existence de quotas fédéraux alors qu'une pénurie de médecins sévit à travers tout le pays", a pour sa part directement réagi la Fef, la Fédération des étudiants francophones. C'est le système des quotas qui doit être réévalué, a insisté le syndicat mais, dans l'urgence, "il est du devoir des autorités politiques de prendre leurs responsabilités dans ce dossier et d'envoyer un

message clair aux étudiants, surtout à l'approche de la deuxième session".

Adapter les quotas

Du côté de l'Unécof (l'Union des étudiants de la Communauté française) on a tenu à organiser une conférence de presse en urgence, en compagnie de la Fédé (la Fédération des étudiants liégeois), du Cium (le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine), mais aussi du GBO (le Groupement belge des omnipraticiens).

"Plus aucun étudiant n'a de certitude, a insisté avec force Lorentz Kremer, président

de la Fédé. Vous imaginez ce que l'on vit? En prévision d'un tel concours, l'ambiance a été exécrationnelle l'an dernier dans les auditoriums. Jusqu'au point où certains étudiants ont pris la peine de rédiger et de faire circuler des synthèses de cours remplies d'erreurs. Et aujourd'hui, on apprend que ce concours ne vaut rien..."

"Vous imaginez à quel point un pitoyable jeu de ping-pong politique se fait au détriment du système de santé belge et au détriment de milliers d'étudiants?", a renchéri Quentin Lamelyn du côté du Cium.

"Que ces politiciens vont-ils dire aux étudiants qui, pen-

sant avoir raté le concours, ont déjà rendu leur kot où se sont réorientés, et qui apprennent aujourd'hui qu'ils peuvent encore poursuivre?", s'est interrogée Opaline Meunier, présidente de l'Unécof.

En définitive, ces associations elles aussi pointent la ministre De Block pour qu'elle "agisse enfin et adapte les quotas de numéros Inami disponibles et ce, avant le début de la prochaine année académique".

BdO